

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-120**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 décembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 10 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 26

Nbre de suffrages exprimés : 31

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGLI. Omar RABEI

Excusés : Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR

Absents : Valère NEDEZ. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Gabrielle MANZINALI pouvoir à Georgette CUENOT
Claudia FERNANDES pouvoir à Philippe GAUTIER
Daniel FERNANDES pouvoir à Denis NEDEZ
Stéphanie BOURQUIN pourvoir à Pierre MOSSINA
Saniye AKDEMIR pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 3 décembre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 novembre dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (*27 voix Pour, 1 abstention Monsieur MOSSINA*) des voix présentes et représentées.

**RENOVATION ENERGETIQUE DU SECTEUR DE PEZOLE AUTORISATION DE
SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-120-AI
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025 .../..

Extrait du registre des délibérations n°2025-120

RENOVATION ENERGETIQUE DU SECTEUR DE PEZOLE - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Valentigney s'est lancée dans un ambitieux programme de rénovation énergétique de 17 de ses bâtiments communaux énergivores.

Une première tranche de ce programme a été identifiée et concerne 4 bâtiments formant le groupe scolaire de Pézole composé de deux bâtiments d'enseignement, d'un centre de loisirs sans hébergement, et d'un gymnase.

Dans cette opération, le montant total des marchés de travaux dépassant celui de 600 000 € HT figurant dans la délégation de signature accordée par la délibération n° 2020-48 du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal doit autoriser spécifiquement Monsieur le Maire à signer chacun des marchés de travaux à conclure.

Pour mémoire, ces 16 lots ont fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié le 20 octobre 2025 dans le journal d'annonces légales L'Est Républicain, et le 16 octobre 2025 sur le profil acheteur de la ville (synapse-entreprises.com). La date limite de remise des offres a quant à elle été fixée au jeudi 13 novembre 2025 à 12h00.

Dans le cadre de ces marchés à procédure adaptée, lancés en application de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, une phase de négociation a été organisée suite à la réception des offres des entreprises afin de permettre l'obtention de meilleures conditions techniques et financières.

La commission de procédure adaptée élargie s'est alors réunie le 26 novembre 2025, et a étudié les offres transmises au regard des critères de jugement des offres définis : 70% pour le prix des prestations, et 30% pour la valeur technique, elle-même répartie en 10% pour les fiches techniques des produits proposés et la qualité des échantillons présentés, 15% pour la méthodologie d'exécution des travaux, et 5% pour l'organisation du candidat pour assurer la propreté du chantier et le mode de gestion des déchets de chantier.

Cette commission propose d'attribuer les marchés dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : Installation base vie et chantier
Titulaire proposé : HNS domicilié à Etupes (25460)
Montant du marché : 51 651.48 € HT, soit 61 981.78€ TTC correspondant à l'offre de base
- Lot 2 : Désamiantage / Déplombage
Titulaire proposé : SASU GAIAL domicilié à Colmar (68000)
Montant du marché : 21 950.00 € HT, soit 26 340.00 € TTC correspondant à l'offre de base
- Lot 3 : Gros œuvre
Titulaire proposé : SARL CARRARA FRERES domicilié à Audincourt (25400)
Montant du marché : 100 656.91 € HT, soit 120 788.29 € TTC correspondant à l'offre de base

- Lot 4 : Couverture / Etanchéité
Titulaire proposé : SAS TED domicilié à Sochaux (25600)
Montant du marché : 317 311.05 € HT, soit 380 773.26 € TTC correspondant à l'offre de base, aux variantes exigées N°1 et 2, ainsi qu'à la prestation supplémentaire éventuelle N°1
- Lot 6 : Echafaudages / ITE
Titulaire proposé : SAS POLE BATIMENT domicilié à Brognard (25600)
Montant du marché : 466 425.00 € HT, soit 559 710.00 € TTC correspondant à l'offre de base
- Lot 7 : Serrurerie
Titulaire proposé : SAS CLAIR ET NET domicilié à Brognard (25600)
Montant du marché : 53 485.01 € HT, soit 64 182.01 € TTC correspondant à l'offre de base
- Lot 8 : Peintures / Plâtrerie
Titulaire proposé : SAS WELCOME HABITAT domicilié à Seloncourt (25230)
Montant du marché : 53 415.50 € HT, soit 64 098.60 € TTC correspondant à l'offre de base
- Lot 9 : Faux plafonds
Titulaire proposé : SAS WELCOME HABITAT domicilié à Seloncourt (25230)
Montant du marché : 52 732.00 € HT, soit 63 278.40 € TTC correspondant à l'offre de base
- Lot 10 : Carrelages / Faïence
Titulaire proposé : SARL RICORD domicilié à Exincourt (25400)
Montant du marché : 63 967.00 € HT, soit 76 760.40 € TTC correspondant à l'offre de base et à la prestation supplémentaire éventuelle N°1
- Lot 11 : Revêtement de sols souples
Titulaire proposé : SAS ESPACE HABITAT domicilié à Audincourt (25400)
Montant du marché : 42 916.60 € HT, soit 51 499.92 € TTC correspondant à l'offre de base et à la variante exigée N°1
- Lot 12 : Menuiseries intérieures
Titulaire proposé : MENUISERIE GARRESSUS domicilié à REMONDANS-VAIVRE (25150)
Montant du marché : 79 775.00 € HT, soit 95 730.00 € TTC correspondant à l'offre de base
- Lot 13 : CVC / Plomberie
Titulaire proposé : SAS G2T domicilié à Béthoncourt (25200)
Montant du marché : 542 918.56 € HT, soit 651 502.27 € TTC correspondant à l'offre de base
- Lot 14 : Electricité
Titulaire proposé : SAS DOUBS ELEC domicilié à Valentigney (25700)
Montant du marché : 103 417.05 € HT, soit 124 100.46 € TTC correspondant à l'offre de base
- Lot 15 : VRD / Travaux extérieurs
Titulaire proposé : SAS COLAS FRANCE domicilié à Etupes (25460)

Montant du marché : 158 631.50 € HT, soit 190 357.80 € TTC correspondant à l'offre de base

- Lot 16 : Nettoyage
Titulaire proposé : HNS domicilié à Etupes (25460)
Montant du marché : 11 261.16 € HT, soit 13 513.39 € TTC correspondant à l'offre de base

Concernant le lot n°5 « Menuiseries extérieures », aucune offre n'a été transmise dans le délai imparti suite à la parution de l'avis d'appel à la concurrence.

Aussi, en application du 3° de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique, l'acheteur a décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions suivantes :

- Lot 5 : Menuiseries extérieures
Titulaire proposé : SAS FRANCE FERMETURES domicilié à Delle (90100)
Montant du marché : 555 543.00 € HT, soit 666 651.60 € TTC correspondant à l'offre de base et à la variante exigée N°1

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants dans les conditions précitées, toutes les pièces s'y rapportant, ainsi que leurs éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-120-AI
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025